

MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES DM 2018-0005 ET 2018-0006

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 10 juillet 2018 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes : DM 2018-0005 et 2018-0006

Nature et effets de la demande DM 2018-0005 :

Permettre une superficie totale d'une remise de 33,7 mètres carrés après agrandissement lorsque la superficie maximale prescrite par le Règlement sur le zonage 06-101 est de 25 mètres carrés.

Identification du site concerné: L'emplacement visé est situé au 312, chemin Hallé Ouest sur le lot 3 521 743 du cadastre du Québec (matricule: 5911-14-3738).

Nature et effets de la demande DM 2018-0006 :

Permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie supérieure à la norme prescrite par le Règlement sur le zonage soit de 116,2 mètres carrés lorsque la norme est de 60 mètres carrés et permettre une hauteur de garage supérieure à la norme prescrite par le Règlement sur le zonage soit de 5,6 mètres lorsque la norme interdit une hauteur supérieure à celle de la maison qui est de 4,1 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé au 1464 A, chemin Magenta Ouest sur le lot 3 521 682 du cadastre du Québec (matricule: 5815-45-1113).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 22 juin 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat